

Coronavirus (COVID-19) Retour graduel et port du couvre-visage dans les édifices gouvernementaux

Bonjour à toutes et à tous,

Le gouvernement du Québec a annoncé aujourd'hui le retour graduel du personnel de l'État dans les édifices gouvernementaux, à partir du 18 juillet, avec un taux d'occupation maximal de 25 % de la capacité des milieux de travail. Il reviendra aux gestionnaires d'assurer la coordination des présences de leurs équipes au bureau, en tenant compte de l'efficacité de la prestation de services. Ces informations vous seront communiquées ultérieurement, lorsque le plan de retour graduel sera complété. Dans l'intervalle, nous vous invitons à poursuivre votre prestation de travail selon les modalités actuelles et à adresser toute question ou préoccupation à votre gestionnaire.

Encore une fois, bien que le télétravail demeure l'orientation générale pour nos équipes et l'ensemble des employés de l'État, tous les efforts ont été déployés pour assurer la santé et la sécurité des employés qui réintégreront graduellement les espaces de travail.

Port obligatoire du couvre-visage

Par ailleurs, tel qu'annoncé lundi par le premier ministre, M. François Legault, le port du couvre-visage sera dorénavant exigé dans les lieux publics intérieurs. Cette nouvelle mesure vise également les espaces de la SQI et sera effective à partir de ce samedi 18 juillet.

Le port du couvre-visage sera donc obligatoire dans les halls d'entrée, les aires d'accueil et les ascenseurs de la Société. Précisons qu'il ne sera pas obligatoire de porter un couvre-visage dans les espaces de travail où les employés circulent, dans la mesure où la distanciation sociale et les mesures d'hygiène sont respectées.

Vous êtes donc invités à utiliser votre propre couvre-visage lorsque vous vous déplacerez dans les endroits visés par la mesure. L'affichage fait d'ailleurs l'objet de modifications pour tenir compte de cette nouvelle orientation. En dépit du fait que nous encourageons fortement l'approvisionnement personnel, la Société rend disponible, au besoin, un maximum de deux couvre-visages lavables par employé (lavage initial recommandé). Les directions immobilières et les bureaux de projet ayant déjà fait l'objet de cet approvisionnement, les couvre-visages lavables seront disponibles aux réceptions du 1075, rue de l'Amérique-Française pour les employés du siège social, et du 445, rue Saint-Gabriel pour les employés du bureau de Montréal. Notez que des masques jetables sont prévus, en quantité limitée, afin d'accommoder les personnes qui pourraient oublier leur couvre-visage.

Rappelons que le gouvernement a pris cette décision pour contrer le risque d'une éventuelle hausse des cas de contamination, dans un contexte de déconfinement où la distanciation sociale peut parfois être plus difficile à respecter.

Je termine en vous remerciant pour votre collaboration habituelle et en soulignant à nouveau votre professionnalisme et vos efforts déployés, face à l'incertitude apportée par la crise, pour minimiser les impacts sur nos activités. Grâce à notre collaboration et à celle de toute la population québécoise, nous serons en mesure de limiter l'importance d'une éventuelle deuxième vague de contamination et d'éviter la possibilité d'un reconfinement.

Le vice-président aux services à la gestion,

François Bérubé

Pour Daniel Primeau, président-directeur général

Toute question ou situation particulière doit être adressée à votre gestionnaire ou à M^{me} [Marie-Pier Végiard](mailto:Marie-Pier.Vegiard@sqi.gouv.qc.ca), au 418 646-1766, poste 8337, ou à drh@sqi.gouv.qc.ca.

N'hésitez pas à consulter la section [Coronavirus \(COVID-19\)](#) spécialement créée dans l'intranet pour rendre disponible toute information utile.

Toutes les personnes désirant obtenir de l'information supplémentaire sur la situation du COVID-19 sont invitées à visiter le site Web [Québec.ca/coronavirus](http://Quebec.ca/coronavirus).